



## Extrait du Registre des délibérations du Bureau

**Séance du jeudi 15 février 2024**

Publié le : 06/03/2024

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle Robert SCHWINT – La City-4 rue Gabriel Plançon – 25000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13

La séance est ouverte à 19h27 et levée à 20h37

**Étaient présents** : Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN (à compter de la question n° 15), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 15), Mme Marie ETEVENARD, M. Marcel FELT, Mme Lorine GAGLILOLO (à compter de la question n° 44), M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 18), M. Christophe LIME (à compter de la question n° 15), M. Yves MAURICE, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Franck RACLOT, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN (à compter de la question n° 14), Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 15)

**Étaient absents** : Mme Frédérique BAEHR, M. François BOUSSO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Frank LAIDIE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Pascal ROUTHIER

**Secrétaire de séance** : M. Yves GUYEN

**Procurations de vote** : M. François BOUSSO donne pouvoir à Mme Lorine GAGLILOLO, M. Gilbert GAVIGNET donne pouvoir à M. Yves GUYEN, M. Frank LAIDIE donne pouvoir à M. Denis JACQUIN, M. Christian MAGNIN-FEYSOT donne pouvoir à M. René BLAISON, M. Jean-Paul MICHAUD donne pouvoir à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Pascal ROUTHIER donne pouvoir à M. Yves MAURICE

Délibération n°2024/2024.00012

Rapport n°12 - Etablissement Public Foncier Local (EPFL) Bourgogne Franche-Comté - Bilan du recensement annuel des demandes de portage sollicitées dans le cadre de la tranche annuelle 2024 du Plan Pluriannuel d'intervention de l'EPFL 2021-2025

**Etablissement Public Foncier Local (EPFL) Bourgogne Franche-Comté - Bilan  
du recensement annuel des demandes de portage sollicitées dans le cadre de  
la tranche annuelle 2024 du Plan Pluriannuel d'intervention de l'EPFL 2021-  
2025**

**Rapporteur : Anne VIGNOT, Présidente**

	Date	Avis
Commission 6	31/01/2024	Favorable

<b>Inscription budgétaire</b>
<i>Sans incidence budgétaire</i>

**Résumé :**

Chaque année, l'Etablissement Public Foncier Local « Doubs-Bourgogne-Franche-Comté » invite ses intercommunalités-membres à procéder à un recensement des demandes de portage foncier sollicitées sur leur territoire pour établir son programme d'intervention.

L'EPFL « *Doubs-Bourgogne-Franche-Comté* » assure des missions de portage foncier au bénéfice de ses intercommunalités-membres et de leurs communes.

Pour établir son programme, il invite annuellement chaque intercommunalité à recenser les demandes de portages sollicitées sur son territoire.

Dans ce contexte, la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole a procédé fin 2023 au recensement des demandes de portage émises par ses services et ses communes-membres, au titre de l'année 2024.

Aucune demande de portage n'a finalement été sollicitée au titre de l'année 2024 par GBM ou par ses communes-membres.

Pour rappel, GBM et ses communes-membres ont toujours la possibilité d'émettre des demandes de portage foncier en dehors du recensement annuel, en cas d'opportunité. Dans cette éventualité, les demandes émises par les communes sont systématiquement soumises à l'avis de l'intercommunalité.

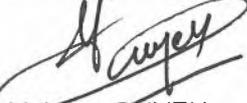
Dans tous les cas, les demandes d'intervention s'accompagnent de l'engagement par les collectivités du respect des conditions et modalités de portage figurant au règlement intérieur de l'Etablissement Public Foncier, notamment l'engagement de garantir le rachat des biens concernés en fin de période de portage, soit en propre, soit par un organisme désigné par leurs soins.

*Mmes Catherine BARTHELET (1), Françoise PRESSE (1), et MM. Gabriel BAULIEU (1), Marcel FELT (1), Yves GUYEN (2), Jean-Paul MICHAUD (1), Anthony NAPPEZ (1), Franck RACLOT (1), Pascal ROUTHIER (1) conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

**Le Bureau prend acte du bilan de recensement diligenté fin 2023, au titre de la tranche annuelle 2024 dans le cadre du programme pluriannuel d'intervention de l'EPFL « 2021 2025 ».**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

Le Secrétaire de séance,



M. Yves GUYEN  
Vice-Président

Pour extrait conforme,  
La Présidente,



Anne VIGNOT  
Maire de Besançon